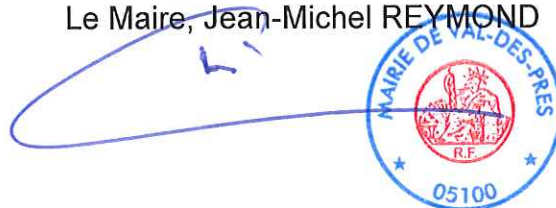


CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 25 février 2015 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Convention avec la Communauté de Communes du Briançonnais pour l'instruction des autorisations du droit des sols
- Convention avec le Conseil Général pour l'aménagement et la gestion des espaces sites et itinéraires inscrits au PDESI des Hautes-Alpes
- Demande de subvention au Conseil Régional au titre du Fonds de Solidarité Locale
- Echange et vente de soulte de terrains communaux avec M. et Mme René MERLE

Val-des-Prés, le 20 février 2015
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-cinq février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

Convention avec la Communauté de Communes du Briançonnais pour l'instruction des autorisations du droit des sols

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes du Briançonnais et les communes adhérentes au service ADS, pour l'instruction par la CCB des autorisations d'occupation du sol, à compter du 1/07/2015.

Convention avec le Conseil Général pour l'aménagement et la gestion des espaces sites et itinéraires inscrits au PDESI des Hautes-Alpes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer avec le Conseil Général une convention cadre relative à l'aménagement et à la gestion des espaces sites et itinéraires inscrits au PDESI des Hautes-Alpes pour les travaux de restauration de la piste de ski de fond Liaison Val-des-Prés/Névache.

Demande de subvention au Conseil Régional au titre du Fonds de Solidarité Locale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Conseil Régional au titre du Fonds de Solidarité Locale l'aide la plus élevée possible pour le remplacement des menuiseries et de la chaudière de la maison commune à La Vachette,

- arrête le plan de financement suivant :
 - coût HT des travaux : 19.917,00 €
 - subvention Conseil Régional 65% : 12.946,00 €
 - autofinancement de la commune 35% : 6.971,00 €

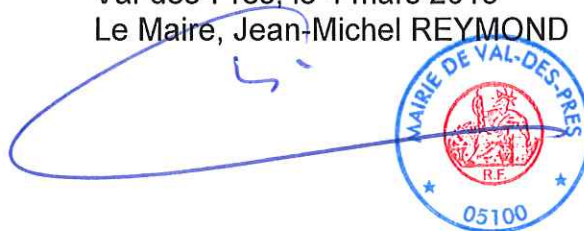
Echange et vente de soulte de terrains communaux avec M. et Mme René MERLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'échange de 114 m² de la parcelle communale D 315 contre 112 m² de la parcelle D 314 et 2 m² de la parcelle D 1198 appartenant à M. et Mme MERLE René,
- approuve la cession gratuite de M. et Mme MERLE René à la commune de la parcelle D 1197 de 91 m² prévue au permis de construire n° 00517404B0008 du 19 août 2004 pour la réalisation d'une voirie de desserte,
- approuve la vente par la commune à M. et Mme MERLE René de la soulte de 81 m² de la parcelle D 315,
- autorise le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'affaire.

Val-des-Prés, le 4 mars 2015

Le Maire, Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2015/02/001)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 25 Février 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

20 Février 2015

Date d'affichage :

20 Février 2015

L'an deux mil quinze et le vingt février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec la Communauté de Communes du Briançonnais pour l'instruction des autorisations du droit des sols

Monsieur le Maire rappelle que la Loi d'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'assistance technique et l'instruction des autorisations droit du sol (ADS) des communes de 10.000 habitants et plus ou lorsque l'établissement public de coopération intercommunale regroupe une population totale d'au moins 20.000 habitants. Dans les Hautes-Alpes, la Direction Départementale des Territoire cessera d'instruire les dossiers d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Briançonnais a décidé de mutualiser les moyens et de créer un service commun intercommunal chargé de l'instruction des autorisations d'occupation du sol. Le financement du service sera facturé aux communes au prorata de leur population DGF. Le coût prévisionnel pour Val-des-Prés est estimé à 2.933,47 € pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec la Communauté de Communes du Briançonnais et les communes adhérentes au service ADS pour déterminer les missions et les modalités d'intervention de ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes du Briançonnais et les communes adhérentes au service ADS, pour l'instruction par la CCB des autorisations d'occupation du sol, à compter du 1^{er} juillet 2015.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2015/02/002)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 25 Février 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

20 Février 2015

Date d'affichage :

20 Février 2015

L'an deux mil quinze et le vingt février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le Conseil Général pour l'aménagement et la gestion des espaces sites et itinéraires inscrits au PDESI des Hautes-Alpes

Monsieur le Maire informe que le Département participe au maintien des espaces et des sites de sports de nature inscrits au PDESI. Il rappelle :

- la délibération du Conseil Général des Hautes-Alpes n° 3755 du 13 décembre 2013 approuvant le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de Sports de nature (PDESI) ;
- la délibération n° 4048 du 29 avril 2014 adoptant les critères d'aide financière du Département en faveur du développement maîtrisé des sports de nature.

Le Maire propose de signer avec le Conseil Général une convention cadre relative à l'aménagement et à la gestion des espaces sites et itinéraires inscrits au PDESI des Hautes-Alpes pour les travaux de restauration de la piste de ski de fond Liaison Val-des-Prés/Névache.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer avec le Conseil Général une convention cadre relative à l'aménagement et à la gestion des espaces sites et itinéraires inscrits au PDESI des Hautes-Alpes pour les travaux de restauration de la piste de ski de fond Liaison Val-des-Prés/Névache.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2015/02/003)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 25 Février 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

20 Février 2015

Date d'affichage :

20 Février 2015

L'an deux mil quinze et le vingt février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au Conseil Régional au titre du Fonds de Solidarité Locale

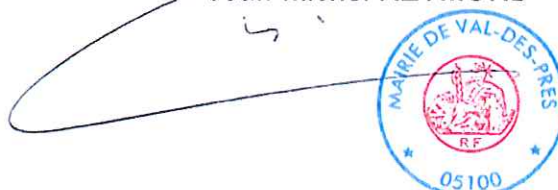
Monsieur le Maire expose la nécessité de remplacer les menuiseries ainsi que la chaudière de la maison commune qui abrite la bibliothèque municipale, le service Tourisme et le SIVOM à La Vachette, pour rendre le bâtiment plus performant en matière énergétique. Le coût des travaux est estimé à 19.917 € H.T. Le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Régional au titre du Fonds de Solidarité Locale (FSL).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Conseil Régional au titre du Fonds de Solidarité Locale l'aide la plus élevée possible pour le remplacement des menuiseries et de la chaudière de la maison commune à La Vachette,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût HT des travaux : 19.917,00 €
 - subvention Conseil Régional 65% : 12.946,00 €
 - autofinancement de la commune 35% : 6.971,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2015/02/004)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 25 Février 2015

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

présents : 14

votants : 15

Date de la convocation :

20 Février 2015

Date d'affichage :

20 Février 2015

L'an deux mil quinze et le vingt février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mmes Karine RESSANT, Anaïs VACHET, MM. Thierry AIMARD, Thomas ASCHETTINO, Thierry BOUCHIE, André CLERC, Aldo DOLCI, Thierry GONON, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procuration : M. Gilbert GONON à M. Bernard VACHET

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Echange et vente de soulte de terrains communaux avec M. et Mme René MERLE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26 février 2014 relative à un échange de terrain avec M. et Mme MERLE René. Il expose qu'il convient de la reprendre pour rectifier une erreur matérielle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'échange de 114 m² de la parcelle communale D 315 contre 112 m² de la parcelle D 314 et 2 m² de la parcelle D 1198 appartenant à M. et Mme MERLE René,
- approuve la cession gratuite de M. et Mme MERLE René à la commune de la parcelle D 1197 de 91 m² prévue au permis de construire n° 00517404B0008 du 19 août 2004 pour la réalisation d'une voirie de desserte,
- approuve la vente par la commune à M. et Mme MERLE René de la soulte de 81 m² de la parcelle D 315,
- autorise le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

